



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU CROULT
ET DU PETIT ROSNE**

**BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 27 JANVIER 2020 À 9H00
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Présent(s) :

Guy MESSAGER, Président - Didier GUEVEL, Vice-Président - Maurice MAQUIN, Vice-Président - Anita MANDIGOU, Vice-Présidente - Christine PASSENAUD, Vice-Présidente - Alain BOURGEOIS, Vice-Président - Gilles MENAT, Vice-Président - Jean-Luc HERKAT, Vice-Président - Marie-Claude CALAS, Vice-Présidente - Gérard SAINTE BEUVE, Vice-Président (arrivée : 9h50)

Absent(s) excusé(s) :

Antoine ESPIASSE, Vice-Président

Assistaient également :

Éric CHANAL, Directeur Général - Pascale MARTY et Déborah TANGUY, Directrices Générales Adjointes

A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1) Plan de sensibilisation des Élus :

Les Élus visionnent le MOOC : « Les Trames écologiques : des bénéfiques multiples pour les humains »
Lien de la vidéo : <https://www.arb-idf.fr/publication/clip-video-les-trames-ecologiques-des-benefices-multiples-pour-les-humains>

2) Bureaux syndicaux :

Validation du compte-rendu de la réunion de bureau du lundi 13 janvier 2020

Le compte rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité. Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

3) Comité Syndical :

Ordre du jour du Comité Syndical n° 244 du mercredi 05 février 2020 - Note explicative de synthèse
Désignation des rapporteurs

Les Élus prennent connaissance de l'ordre du jour et les points sont étudiés. Désignation est faite des rapporteurs.

Pascale MARTY fait un rappel des points essentiels figurant dans la note de synthèse.

4) Procédures juridiques :

Foncier - Signature de la convention d'occupation temporaire de la parcelle cadastrée B n° 1026 au lieudit « La Fosse aux Boucs » appartenant à la commune de SAINT-WITZ (Opération n° 488)

Après exposé du dossier par Déborah TANGUY, le Bureau donne son accord pour la signature de la convention à titre gracieux et pour une durée initiale de 5 ans.

Foncier - Extension de la STEP - Signature d'une servitude de passage de la canalisation de réinjection de biogaz au profit de GRDF pour la pose d'un piézomètre

Après exposé du dossier par Déborah TANGUY, le Bureau donne son accord pour la signature de la convention.

Foncier - Signature de la convention n° 2019-02-11 avec la commune de GOUSSAINVILLE relative à l'occupation temporaire du domaine public communal ainsi qu'à l'occupation temporaire des parcelles BA n° 27 et n° 42, relevant du domaine privé de la commune, situées à GOUSSAINVILLE pour l'exploitation de trois piézomètres (Opération n° 495)

Après exposé du dossier par Déborah TANGUY, le Bureau donne son accord pour la signature de la convention à titre gracieux et pour une durée initiale de 5 ans.

Guy MESSAGER fait un retour sur la gestion du dossier des réseaux d'assainissement eaux pluviales et eaux usées des Associations Syndicales Autorisées situées à GOUSSAINVILLE. Les ASA ont écrit un courrier au Président de la CARPF après analyse du dossier par un avocat.

Anita MANIDGOU demande des informations au sujet de la gestion de la redevance que les usagers des ASA versaient à la commune.

Pascale MARTY indique qu'une réunion va être organisée avec les fermiers d'eau potable et que ce point sera abordé. Le SIAH ne devrait pas percevoir la redevance d'assainissement s'il n'a pas la propriété des réseaux.

a) Définition des critères :

Marché public de lutte contre la Renouée du Japon dans le cadre de l'aménagement écologique du Bois d'Orville sur le territoire de la commune de LOUVRES (Opération n° 510 A)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 70 % valeur technique ; 30 % prix.

Marché public travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales quartier du Grand Bouteiller sur le territoire de la commune de LOUVRES (Opération n° LOUV105A)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique ; 40 % prix.

Marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales rue des Sources sur le territoire de la commune de SARCELLES (Opération n° SARC116)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique ; 40 % prix.

Marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées situé avenue de Balzac sur le territoire de la commune d'ARNOUVILLE (Opération n° ARNOU158)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique ; 40 % prix.

Marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales rue d'Aulnay sur le territoire de la commune de GONESSE (Opération n° 277-106)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique ; 40 % prix.

Marché public travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales rue Jean Jaurès sur le territoire de la commune de DOMONT (Opération n° 468B)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique ; 40 % prix.

Marché public travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales allée des Vergers sur le territoire de la commune de ROISSY-EN-FRANCE (Opération n° ROIS112)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique ; 40 % prix.

Accord cadre pour la mise en place de points de mesure sur les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales et sur les cours d'eau (Marché n° 11-20-38)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique ; 40 % prix.

Accord cadre pour les travaux de mises en conformité des raccordements des riverains en domaine privé sur le territoire du syndicat (Marché n° 11-20-39)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique ; 40 % prix.

Mission d'assistance et de conseil à maîtrise d'ouvrage pour la restauration hydro-morphologique des rivières du Croult, Petit Rosne et affluents (Marché n° 10-20-40)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 70 % valeur technique ; 30 % prix.

b) Attribution :

Marché public de campagnes de mesures physico-chimiques, chimiques et biologiques sur les cours d'eau du SIAH - (Marché n° 12-19-64 bis) - (Relance du marché n° 12-19-64 - lot 1, déclaré infructueux)

Après exposé du rapport d'analyse des offres par Déborah TANGUY et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à EUROFINIS pour un montant de 46 300,50 € HT et pour une durée d'un an.

Marché public de travaux de réhabilitation des réseaux intercommunaux d'eaux usées de la rue des Écoles sur le territoire de la commune de LE THILLAY - Consultation SPS (Opération n° 482 IA)

Après exposé du rapport d'analyse des offres par Déborah TANGUY et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à CDECATE Conseil pour un montant de 1 742,00 € HT et pour une durée liée aux travaux.

Marché public de travaux de réhabilitation des réseaux intercommunaux de la rue Albert Galle sur le territoire de la commune de FONTENAY-EN-PARISIS (Opération n° 511)

Après exposé du rapport d'analyse des offres par Déborah TANGUY et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à VOTP pour un montant de 119 926,40 € HT et pour une durée de 16 jours.

Marché public de prestations de service de maintenance du logiciel EMAGNUS (Marché n° 10-20-26)

Après exposé du rapport d'analyse des offres par Pascale MARTY et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à BERGER LEVRAULT pour un montant de 10 203,26 € HT et pour une durée de trois ans.

B. ASSAINISSEMENT

Dératisation des réseaux de collecte - Courrier adressé à 26 communes situées sur le territoire du SIAH concernant la lutte contre les rongeurs dans les réseaux d'assainissement

Après présentation du dossier par Éric CHANAL et Déborah TANGUY, les Élus prennent connaissance du courrier adressé aux communes.

Mutualisation de l'entretien des bacs à graisse, séparateurs à hydrocarbures et postes de relevage des bâtiments communaux par convention entre le SIAH et les communes - Présentation des coûts, des aspects techniques et humains aux fins de prise de décision dans ce dossier

Après présentation du dossier par Déborah TANGUY, les membres du Bureau prennent connaissance du courrier adressé aux communes.

Courrier de la Préfecture du VAL D'OISE adressé au SIAA et à 8 communes dont 4 sur le territoire du SIAH (BOUQUEVAL, FONTENAY-EN-PARISIS, MAREIL-EN-FRANCE et VILLIERS-LE-BEL) ayant demandé leur retrait du SIAA

Pascale MARTY expose le contexte juridique dans lequel ces retraits interviennent et les implications vis-à-vis de la CARPF.

Maurice MAQUIN expose l'historique de la prise de compétence Assainissement Non Collectif par les communes et indique les raisons pour lesquelles par exemple la commune de VILLIERS-LE-BEL souhaite adhérer au SIAH.

C. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

Courrier adressé à Monsieur le Préfet du VAL D'OISE concernant le contrôle des ouvrages

Le bureau prend connaissance du courrier et de ses implications.

Courrier de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée concernant la taxe GÉMAPI 2020

Des discussions s'engagent sur la démarche opérée.

Pascale MARTY explique que la fiscalité du SIAH est basée sur une fiscalité additionnelle et qu'à ce titre la fixation des contributions budgétaires ou fiscalisées n'est pas soumise aux bases définies par l'État. Chaque année, l'État augmente les bases d'imposition d'environ 1 % ce qui induit une augmentation de la fiscalité locale alors même que les personnes publiques n'augmentent pas leur taux d'imposition. Il apparaît donc acceptable de proposer une augmentation de 1 % de la masse financière, correspondant finalement à la valeur de l'augmentation des bases.

5) Extension de la station de dépollution :

Banque Européenne d'Investissement / Monsieur BEROS - Visite de la station de dépollution le 03 février 2020

Le bureau prend connaissance du planning de visite.

Fin de la réunion de Bureau à 10h30

*Prochaine réunion de Bureau le **lundi 24 février 2020 à 9h00***